

Gouvernement du Québec

Décret 504-2025, 26 mars 2025

CONCERNANT le niveau du poste et le traitement annuel des régisseurs de la Régie des alcools, des courses et des jeux

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux (chapitre R-6.1) prévoit notamment que la Régie est composée de régisseurs dont le nombre est déterminé par le gouvernement et qu'ils sont nommés pour un mandat d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe la rémunération des régisseurs, leurs avantages sociaux et leurs autres conditions de travail;

ATTENDU QUE monsieur Marc Savard a été nommé de nouveau régisseur de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 1248-2022 du 22 juin 2022;

ATTENDU QUE madame Maude Lajoie a été nommée de nouveau régisseuse de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 1753-2022 du 23 novembre 2022;

ATTENDU QUE madame Natalia Ouellette a été nommée de nouveau régisseuse de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 1754-2022 du 23 novembre 2022;

ATTENDU QUE madame Marie-Jeanne Duval a été nommée de nouveau régisseuse de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 1011-2023 du 14 juin 2023;

ATTENDU QUE madame France Thériault a été nommée de nouveau régisseuse de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 1012-2023 du 14 juin 2023, modifié par le décret numéro 1913-2023 du 20 décembre 2023;

ATTENDU QUE monsieur Guillaume Brien a été nommé régisseur de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 118-2024 du 31 janvier 2024;

ATTENDU QUE madame Josée Lapalme a été nommée régisseuse de la Régie des alcools, des courses et des jeux par le décret numéro 119-2024 du 31 janvier 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le niveau du poste et le traitement annuel des régisseurs de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE le traitement annuel de messieurs Guillaume Brien et Marc Savard ainsi que de mesdames Marie-Jeanne Duval, Maude Lajoie, Josée Lapalme, Natalia Ouellette et France Thériault comme régisseurs de la Régie des alcools, des courses et des jeux soit majoré de 5%;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à messieurs Guillaume Brien et Marc Savard, ainsi qu'à mesdames Marie-Jeanne Duval, Maude Lajoie, Josée Lapalme, Natalia Ouellette et France Thériault, comme membres d'un organisme du gouvernement du niveau 4;

QUE les conditions de travail annexées aux décrets numéros 1248-2022 du 22 juin 2022, 1753-2022 du 23 novembre 2022, 1754-2022 du 23 novembre 2022, 1011-2023 du 14 juin 2023, 1012-2023 du 14 juin 2023, modifié par le décret numéro 1913-2023 du 20 décembre 2023, 118-2024 du 31 janvier 2024 et 119-2024 du 31 janvier 2024 soient modifiées en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 17 avril 2025.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85390